

Je protège l'herbier de Posidonie

Mon mouillage est réfléchi et responsable :

Je privilégie les mouillages fixes, lorsqu'il y en a.

J'utilise un équipement adapté (ancre de bonne qualité, chaîne lourde et bien dimensionnée, orin...).

Je choisis bien ma zone de mouillage, l'idéal étant de choisir une zone de sable (fond clair) : le mouillage y est sûr et n'entraîne aucune dégradation importante. Attention aux fonds sombres : l'ancre peut se coincer dans les rochers ou glisser sur les algues.

Le mouillage est interdit dans les herbiers de Posidonie.

Une zone de mouillage bien abritée permet de s'assurer que le bateau ne va pas dériver (un bateau qui dérive déplace son ancre, qui risque alors d'être trainée dans un herbier et de fortement l'endommager).

Je jette et je relève mon ancre correctement : je manœuvre face au vent, je jette mon ancre lorsque le bateau est à l'arrêt ; et je la relève à l'aplomb du mouillage (l'utilisation d'un orin est conseillée).

Je lutte contre la propagation de la Caulerpa racemosa :

Pour ne pas faire voyager cette espèce invasive jusqu'à mon prochain mouillage, après avoir remonté l'ancre, je débarrasse mon équipement de tous les éventuels fragments de caulerpe et je les conserve dans un seau ou un sac, pour les évacuer à terre (ne pas les jeter à l'eau).

J'adopte un comportement respectueux de la biodiversité en mer, mais aussi à quai et au chantier

J'attends d'être au port pour jeter mes déchets dans les containers appropriés et pour vidanger mes huiles et eaux usées dans les cuves prévues à cet effet. J'utilise des produits non toxiques pour l'entretien et le nettoyage du bateau (peinture sous-marine, vernis...), et des produits d'hygiène et d'entretien biodégradables ou éco-labellisés.



SITE NATURA 2000

La Pointe Fauconnière

Site FR 930 1609
en Provence Alpes Côte d'Azur



Contacts et liens utiles

Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
mairie@saintcyr-surmer.fr
www.saintcyr-surmer.fr

Service Espaces naturels
espacesnaturels@saintcyr-surmer.fr
http://pointefauconniere.natura2000.fr

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
www.var.gouv.fr

Conservatoire du Littoral
www.conservatoire-du-littoral.fr

CRÉDIT PHOTO : ANDROMÈDE Océanologie

Carte de France - 04 94 74 00 09 - 2018

WWW.SAINTCYRSURMER.FR

WWW.SAINTCYRSURMER.FR

L'herbier de Posidonie



L'Herbier de Posidonie : ses rôles essentiels

Très sensible aux modifications de son milieu et notamment à la qualité de la masse d'eau, l'herbier est un formidable indicateur de l'état de santé des eaux littorales (pollution, clarté de l'eau, vitesse de sédimentation...).

L'herbier est une des principales sources d'oxygène dans l'eau, avec le phytoplancton. C'est un peu le « poumon de la Méditerranée ».

Pôle de biodiversité remarquable, l'herbier de Posidonie constitue l'abri privilégié ou la nurserie essentielle pour 25 % des espèces végétales et animales marines de Méditerranée. Support de vie pour une multitude de petits végétaux et animaux, la Posidonie est également la base de sa chaîne alimentaire.

Véritable piège à carbone : l'herbier de Posidonie emprisonne le carbone dans ses racines et dans le sol, jusqu'à plusieurs mètres de profondeur en Méditerranée. Il joue ainsi un rôle primordial dans le ralentissement du réchauffement climatique.

Grâce à la densité de ses feuilles et aux enchevêtrements de ses rhizomes, l'herbier contribue à stabiliser les fonds marins.

La Posidonie agit comme une protection naturelle contre l'érosion : sous l'eau, l'herbier amortit la puissance des vagues, de la houle et des courants marins. Sur les plages, les feuilles mortes échouées sur le rivage (banquettes) atténuent l'impact des vagues sur le littoral et empêchent le sable de partir à la mer.

La Posidonie, une plante protégée par la loi

En Europe : la Posidonie est protégée par les conventions de Berne (1979) et de Barcelone (1976). Les herbiers de Posidonies sont identifiés comme Habitat Prioritaire au titre de la Directive Européenne « Habitat, Faune, Flore » (1992) qui constitue, avec la Directive Européenne « Oiseaux » (1979), les fondements du réseau Natura 2000.

En France : la protection de la Posidonie est édictée par la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature ; son décret d'application du 25 novembre 1977 et l'arrêté interministériel du 19 juillet 1988. Les herbiers de Posidonies bénéficient également de la protection de la « loi littoral » du 3 janvier 1986 qui énonce les principes relatifs à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

À Saint Cyr sur Mer : Le site Natura 2000 de La Pointe Fauconnière couvre 232 hectares en mer, sur lesquels des actions d'animations sont menées depuis 2012 (notamment les patrouilles nautiques estivales, qui permettent d'informer les usagers de la mer sur la richesse et la fragilité de l'herbier). Les herbiers situés le long de la côte bénéficient également de la protection du site classé Saint Cyr / Bandol.

L'enlèvement des feuilles mortes de Posidonie sur les plages est illégal. La loi du 10 juillet 1976, relative à la préservation de la nature, implique en effet la protection de la plante aussi bien vivante que morte.

